

Prestation "Entretien Plus"



Avec la prestation "Entretien Plus",
préservez votre mobilité.

Nos prestations

- **Prise en charge** de l'entretien et des réparations mécaniques des véhicules (options constructeur incluses).
- **Assistance/Dépannage/Remorquage** au véhicule et aux passagers 24h/24 sans franchise kilométrique dans tous les pays de l'Union européenne ainsi que tous les pays non annulés figurant sur la carte verte.
- **Mise à disposition d'un véhicule de remplacement** (catégorie A) en cas :
 - de panne* : 15 jours.
 - d'accident* : 5 jours.
 - d'accident grave (épave)** : 40 jours.
 - de vol** : 40 jours.



* Pour 24h d'immobilisation et 4h de main d'œuvre.

** Le délai de couverture est ramené à 30 jours si le véhicule n'est pas assuré par Loc-Action.

Vos avantages

- **Maîtrise constante des coûts** grâce à un loyer forfaitaire.
- **Suppression des notes de frais** à rembourser aux collaborateurs.
- **Sécurité et mobilité accrues** des collaborateurs.
- **Entretien effectué** dans le réseau de la marque de votre véhicule partout en France.
- **Accueil privilégié** chez le concessionnaire partenaire de Loc-Action.
- **Meilleur suivi du véhicule** grâce aux remontées automatiques du kilométrage.

Les + de Loc-Action

- + **Prise en charge automatique de l'entretien et des réparations** en cas de dépassement du kilométrage contractuel.
- + **Pas de franchise kilométrique** sur l'assistance.
- + **Possibilité de compléter cette prestation** avec 2 options :
 - L'option **"Véhicule de remplacement"**
Elle vous permet de personnaliser l'usage et l'accès au véhicule de remplacement selon les besoins : choix de la catégorie, augmentation de la durée d'utilisation, réduction ou suppression des contraintes requises (heures de main d'œuvre, franchise d'immobilisation).
 - L'option **"pneumatiques"**
Facturée mensuellement, elle permet de lisser les coûts du poste pneumatiques.

Récapitulatif Prestation "Entretien Plus"



Entretien

- **Opérations de révision** (vidange, graissage) et **opérations d'entretien, de contrôle** aux périodicités figurant sur le carnet d'entretien du constructeur (à échéance kilométrique déterminée) et indiquée sur la notice "utilisation et entretien".
- **Appoints de lubrifiants** entre 2 vidanges.
- **Opérations de réparations mécaniques permettant une utilisation normale** des véhicules, notamment celles concernant leur sécurité d'utilisation.
- **Fourniture** (lors de la vidange du véhicule) des **lubrifiants** et **produits nécessaires** aux opérations d'entretien selon les préconisations constructeur.
- Fourniture d'**antigel** dans les limites nécessaires à chaque véhicule.
- **Remplacement des ampoules** des équipements livrés d'origine (phare, feux, etc.).
- **Batterie.**
- **Contrôles techniques obligatoires** au jour de la signature des conditions particulières au contrat.
- **Location d'un véhicule de remplacement** de petite catégorie dans le cas d'une panne, d'un accident ou d'un vol (selon conditions).

Assistance

Aux véhicules

- **Remorquage sur accord préalable** : 153 € TTC par événement.
- **Remboursement des remorquages sur autoroute, sans accord préalable, par dépanneur missionné par la gendarmerie uniquement** : 153 € TTC maximum sur présentation de facture.
- **Acheminement des bénéficiaires jusqu'au lieu de destination ou retour au domicile et récupération du véhicule réparé ou retrouvé** : train 1ère classe aller simple ou avion classe économique aller simple ou véhicule d'acheminement de petite catégorie sans chauffeur pour 24h maximum, pour tous les bénéficiaires présents dans le véhicule au moment de l'incident.
- **Frais d'hébergement suite à l'immobilisation du véhicule** : 2 nuits d'hôtel par bénéficiaire, pour un montant maximal de 61 € TTC par bénéficiaire et par nuit.

Aux personnes

- **Transport sanitaire** : rapatriement et conseil médical.
- **Avance remboursable sur frais médicaux pour** 4 574 € TTC remboursables dans les 45 jours.
- **Avance remboursable sur caution pénale, hors pays de résidence** : jusqu'à 7 623 € TTC, remboursables dans un délai de 3 mois à compter du versement.
- **Défense en justice, hors pays de résidence** : frais d'avocat jusqu'à 763 € TTC.

NB : les prestations d'assistance aux véhicules et aux personnes sont assurées dans tous les pays de l'Union Européenne ainsi que tous les pays non annulés figurant sur la carte verte.

Véhicule de remplacement standard

- **Pannes** nécessitant 24h d'immobilisation et 4h de main-d'œuvre barémées* : **15 jours.**
- **Accidents de la circulation** nécessitant 24h d'immobilisation et 4h de main d'œuvre barémées : **5 jours.**
- **Véhicule déclaré irréparable ou gravement accidenté** (selon la réglementation) : **40 jours**.**
- **Vol** : **40 jours**.**

NB : l'option complémentaire à la prestation Entretien Plus "Véhicule de remplacement" permet de personnaliser l'usage et l'accès au véhicule selon les besoins : choix de la catégorie, augmentation de la durée d'utilisation, réduction ou suppression des contraintes requises (heures de main d'œuvre, franchise d'immobilisation).

* Lors d'incidents électroniques ou électriques, la franchise de main d'œuvre est réduite à 3h30.

** Le délai de couverture est ramené à 30 jours si le véhicule n'est pas assuré par Loc-Action.